

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2008 A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le MARDI 09 SEPTEMBRE 2008 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. MM. BRUNET. Mmes. CHENAULT. FABRE. GARCIA. MM. ARTAUD. FAYOS. ROSSELL. SOLA.

ABSENTS : Monsieur ROSELL donne procuration à Monsieur ABEL.
Messieurs ESPEUT. VINCENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHENAULT Véronique

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2008 :

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Août 2008.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. REGIE OFFICE DE TOURISME. DIVERSES DELIBERATIONS :

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame MARTIN Françoise afin de présenter les points débattus lors du Conseil d'Exploitation de la Régie.

Madame MARTIN Françoise propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

o CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE :

Madame MARTIN Françoise informe l'Assemblée que ce point n'a pas été débattu en Conseil d'Exploitation de la Régie par manque d'éléments. Le Conseil Municipal ne peut entériner la décision.

Ce point est donc reporté lors d'un prochain conseil municipal.

o PROLONGEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR LION VINCENT :

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé de proroger d'un mois (soit du 01 septembre au 30 septembre 2008) le contrat de Monsieur LION Vincent, saisonnier au poste d'animateur sportif au complexe sportif «Termanal des Loisirs» pour les mois de juillet et août 2008.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

o NOUVEAUX SYSTEMES D'ADHESION ET TARIFS :

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme expose à l'Assemblée qu'une adhésion unique aux deux brochures et à Internet avec deux niveaux d'adhésion a été proposée pour les loueurs particuliers soit :

- ❖ Brochures + gestion directe des disponibilités : la proposition d'adhésion serait de 60€ par an,
- ❖ Brochures + gestion des disponibilités par l'Office de Tourisme : la proposition d'adhésion serait de 80€ par an,

- ❖ Meublés supplémentaires : 20€,
- ❖ Adhésion Internet en cours d'année : 40€.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil de Régie tant sur les nouveaux systèmes d'adhésion que sur les tarifs.

VOTE : Unanimité.

○ **CONVENTION COMMUNE ET MONSIEUR BRUN NICOLAS :**

Madame MARTIN Françoise indique au Conseil que, par manque d'éléments ce point n'a pas été débattu lors du Conseil d'Exploitation du 08 Septembre 2008.

Elle donne la parole à Madame CHENAULT Véronique, Conseillère Municipale qui rappelle qu'il s'agit de renouveler la convention de Monsieur BRUN qui arrive à échéance le 31 Décembre 2008 et par laquelle il assure les stages de tennis au Termanal.

Elle indique que la nouvelle convention devra revoir les points suivants :

- . durée de la convention : 5 ans renouvelable une fois pour la même durée par tacite reconduction.
- . tarif de location : faut-il augmenter le tarif ? Dans quelle proportion ?
- . développement de nouvelles activités : nouvelle clause à insérer. Faut-il détailler les nouvelles activités envisagées ?

Avant de se prononcer, Madame CHENAULT Véronique propose une réunion de la Commission Sport afin de débattre de ces points précis et d'y apporter une réponse.

Elle précise qu'elle recontactera Monsieur BRUN Nicolas pour obtenir des renseignements complémentaires sur les activités qu'il souhaite développer.

Dés lors, le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire, afin d'étudier le dossier et de se prononcer définitivement sur l'établissement d'une nouvelle convention.

2. DIVERS. RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL :

Monsieur Le Maire indique que le recensement de la population des habitants de BOLQUERE interviendra du 15 janvier au 14 février 2009. L'INSEE organise et contrôle le recensement. La Commune est chargée de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement.

Pour ce faire, il est demandé de prévoir la désignation d'un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de 2009.

Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur BRUNET Jean-Louis, Adjoint au Maire, coordonnateur communal du recensement de la population.

VOTE : Unanimité.

3. ECOLE. INTERVENANTE ANGLAIS – COURS DE CATALAN :

▪ **INTERVENANTE ANGLAIS :**

Monsieur Le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 08 Juillet dernier, il avait été débattu de ce point.

Il avait été décidé qu'avant de se prononcer sur le choix de l'intervenante et sur les modalités de son recrutement, il convenait d'éclaircir le point de la rémunération et notamment savoir si l'Education Nationale participerait financièrement ou non à ces cours d'anglais.

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame CHENAULT Véronique, Conseillère Municipale.

Celle-ci indique, que renseignements pris auprès de l'Education Nationale, il s'avère que cette prestation ne serait vraisemblablement pas reconduite pour l'année scolaire 2008/2009. La rémunération de l'Education Nationale s'élevait pour l'année 2007/2008 à 154€ net pour 3 heures 30 (soit 11€/heure).

Sur le choix de l'intervenante, Madame CHENAULT précise qu'elle a reçu Madame LEE Shawna (candidature spontanée) et Madame MEYNADIER Martine (intervenante 2007/2008). Elle précise que le choix est compliqué dans la mesure où les deux candidates ont des profils et des personnalités tout à fait adaptés au poste.

Néanmoins, Madame MEYNADIER ayant déjà travaillé une année avec les écoliers et dans un souci de stabilité, il est souhaitable qu'elle puisse continuer à leur enseigner l'anglais.

Il est donc proposé que cette dernière soit reconduite pour cette nouvelle année scolaire dans sa fonction d'intervenante en anglais.

Monsieur Le Maire reprend la parole et propose d'établir un contrat à temps non complet entre la Commune de Bolquère et Madame MEYNADIER à raison de 14 heures par mois et environ 11€/heure.

Il précise que, dans le cas où l'Education Nationale déciderait à la dernière minute de participer financièrement, il conviendrait de revoir le contrat établi par la Commune.

Il demande au Conseil de se prononcer sur les modalités de cette embauche et d'entériner les conditions de recrutement mentionnées ci-dessus.

VOTE : Unanimité.

▪ **COURS DE CATALAN :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la convention signée entre le Conseil Général, la Commune de Bolquère et l'Association APLEC afin que les élèves de l'école puissent bénéficier des cours de langue catalane pour l'année scolaire 2007/2008.

Lors du Conseil Municipal du 21 Août 2007, le Conseil Municipal avait donné son accord afin que des cours de catalan soient dispensés à raison d'une heure par classe et par semaine (classes CE1/CE2 et CM1/CM2) par Madame MORVAY-GRAU Magda.

Il informe l'Assemblée du coût des cours de catalan dans les écoles :

- 28.50€ l'heure qui sont répartis par tiers entre les trois institutions qui cofinancent :
 - Commune..... 9.50€
 - Généralitat..... 9.50€
 - Conseil Général..... 9.50€

D'autre part, il indique que le coût s'élevait à 190€/trimestre soit 570€/an pour l'année scolaire 2007/2008.

En revanche pour l'année scolaire 2008/2009, l'Association pour l'Enseignement du Catalan propose le budget prévisionnel suivant :

- Nombre de semaines : 34
- Nombre d'heures par semaine : 3 h 30
- Tarif de l'heure : 28.50€

Le coût à la charge de la Commune s'élèverait à 1130.50€/an pour l'année scolaire 2008/2009.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette prestation.

VOTE : Unanimité.

4. PERSONNEL. OUVERTURE DE POSTES :

▪ OUVERTURE DE POSTES :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer trois postes d'Adjoint Technique Territorial contractuel en renfort aux services techniques (entretien espaces verts) pour une durée de deux mois à raison de 35/35^{ème} Indice BRUT 281/MAJORE 290.

Ces postes seront ouverts à compter du 01 Septembre 2008.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'animateur contractuel à temps non complet (14 heures/mois) à l'école pour l'année scolaire 2008/2009.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent contractuel depuis Décembre 2006 pourrait être nommé sur un poste à créer comme Adjoint Administratif à raison de 35/35^{ème} Indice BRUT 293/MAJORE 290 à compter du 01 Octobre 2008.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ouverture de ces postes.

VOTE : Unanimité.

▪ COMPTE EPARGNE TEMPS :

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il souhaite débattre de ce point en Commission Personnel/Organisation des Services avant toute décision définitive, et par conséquent celui-ci sera reporté au prochain conseil municipal.

5. EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DES TAUX DES PARTS COMMUNALES :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé par la Lyonnaise des Eaux concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la Commune pour la période allant du 01 Mars au 31 Août 2008.

Il fait part à l'Assemblée que la Lyonnaise demande si le Conseil Municipal décide ou non d'une augmentation des parts communales eau potable et assainissement.

Monsieur Le Maire indique que la part communale eau potable est de 0.3429€ depuis 2006 et que la part communale assainissement est de 0.31€ depuis avril 2003.

Par ailleurs, il tient à préciser que d'importants travaux ont été réalisés cette année sur la Commune notamment les travaux de réfection de la canalisation d'eau potable Avenues des Erables et des Rhododendrons qui se sont avérés indispensables afin de réduire les fuites détectées. Ces investissements ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat au titre de la DGE. A ce jour, le Conseil Général demande une estimation de rendement du réseau avant de se prononcer sur une éventuelle attribution de subvention.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que, malgré cette demande de subvention et des négociations engagées avec la Lyonnaise des Eaux France sur le prix de l'eau ainsi que sur le transport des boues (dont le prix est inclus dans le nouveau tarif de l'eau) le budget de l'eau est à gérer avec précaution.

Néanmoins, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les parts communales eau potable et assainissement pour cette année.

Monsieur SOLA Daniel, Conseiller Municipal, demande quels sont les investissements prévus en 2009 ?

Monsieur COLL Jackie, Adjoint au Maire, prend la parole et indique d'une part, qu'il ne rejoint pas la proposition de Monsieur Le Maire concernant la non augmentation des parts communales eau potable et assainissement, et d'autre part, précise que d'importants travaux sont prévus pour l'année prochaine, notamment la remise en état de l'ancienne décharge, des travaux de réfection des canalisations d'eau potable et d'assainissement ainsi que la réparation de fuites dans diverses rues de Bolquère et de Superbolquère.

Aussi, il préconise dès à présent une augmentation des parts communales eau potable et assainissement de 0.10cts€/m³ afin d'éviter des emprunts futurs et une augmentation plus importante dans deux ou trois ans. Il tient à préciser que cette augmentation n'aura pas une trop grande incidence pour le contribuable. Il explique que le nouveau tarif de l'eau suite aux négociations de renouvellement de contrat avec la Lyonnaise des Eaux est de 3.68€ au lieu de 4.22€ pour une facture de 120 m³.

Monsieur Le Maire reprend la parole et demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette augmentation ce qui porterait les nouveaux tarifs à 0.4429€/m³ concernant la part communale eau potable et à 0.41€/m³ concernant la part communale assainissement.

VOTE : Unanimité.

6. DIVERS. CONVENTION RELATIVE AUX OPERATIONS DE BRANCHEMENT DE LA RESIDENCE DE TOURISME «LA PRADELLA» : FIXATION DU PRIX DE VENTE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION :

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que ce point a été débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Août dernier. Le Conseil – à l'unanimité – avait donné un accord de principe sur le raccordement de la Résidence de Tourisme «La Pradella».

A ce jour, il fait part au Conseil qu'il conviendrait de tarifier la fourniture en énergie calorifique livrée par la Commune à la Résidence de Tourisme «La Pradella». Il propose de fixer les tarifs suivants :

- une part variable (correspondant à la consommation de bois) à 0.0562€/KwH,
- l'abonnement (correspondant à l'amortissement des investissements) à 27.29€/Kw.

Pour ce faire, il convient de passer un contrat de fourniture de chaleur avec la Résidence de Tourisme «La Pradella».

En revanche, Monsieur Le Maire rappelle que la convention prévoit l'interruption de fourniture de chaleur à la Résidence La Pradella dans le cas où la chaudière bois ne serait plus en mesure de fournir simultanément les bâtiments publics et la Résidence.

Par ailleurs, il préconise de rajouter une clause de résiliation dans le contrat en cas de changement de destination de l'immeuble actuel.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs présentés et de l'autoriser à signer le contrat de fourniture de chaleur.

VOTE : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

7. DIVERS. MISE EN PLACE DE COURS DE CATALAN POUR TOUT PUBLIC :

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée la possibilité de mettre en place des cours de catalan ouverts à tout public durant toute l'année.

Il précise que ces cours seraient dispensés par Melle MORVAY-GRAU Magda, sous couvert de l'association APLEC dont elle fait partie.

Il propose à l'Assemblée que la Commune prenne en charge le financement d'un quota de photocopies ainsi que la mise à disposition d'une salle afin d'y pratiquer l'enseignement de ces cours. En revanche, la Commune ne prendra pas en charge l'achat de manuels.

VOTE : Unanimité.

8. DIVERS. DEMANDE D'UNE ADMINISTREE POUR L'INSTALLATION D'UN ORGUE :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la demande formulée par Madame BOUIX, administrée, qui souhaiterait installer son orgue à l'église de BOLQUERE.

Il indique que cette personne étant âgée, elle ne peut accéder à l'actuel orgue situé à l'étage de l'église.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – donne son accord et demande la rédaction d'une convention entre l'intéressée, le prêtre et la mairie.

En complément, Monsieur Le Maire demande à Madame MARTIN Françoise, Adjointe au Maire, d'informer l'intéressée de l'accord du Conseil Municipal et de se rendre sur les lieux afin de faire un état sur les travaux à réaliser pour la mise en place de cet orgue (petite estrade).

9. DIVERS. COMMUNAUTE DE COMMUNES. DEMANDE D'INSCRIPTION DES SENTIERS DE RANDONNEE PEDESTRE. VTT ET EQUESTRE AU PLAN DEPARTEMENTALE DES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET DE PROMENADE :

Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur ROSSELL Serge, Conseiller Municipal afin qu'il présente ce point.

Monsieur ROSSELL Serge informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent a des itinéraires de randonnée qui traverse notre commune.

Afin que la Communauté de Communes puisse inscrire ses sentiers de randonnée au plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et qu'elle puisse obtenir une aide financière pour leur entretien et leur promotion, la commune doit solliciter l'inscription au PDIPR des différents itinéraires pédestres, équestre et VTT, du schéma local Capcir Haut Conflent, passant sur son territoire.

Il indique que cette demande d'inscription des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) permettrait la valorisation et la protection des chemins en question. Concrètement, il s'agit d'une centaine de mètres du sentier des Balcons de la Têt.

Monsieur Le Maire reprend la parole et demande à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur ce point.

VOTE : Unanimité.

Monsieur ROSSELL Serge propose de faire prochainement une réunion relative aux sentiers de randonnée de la Commune. Il souhaite qu'une réflexion globale soit menée afin de les valoriser et les promouvoir plus efficacement.

10. POUR INFO. VOYAGE PERSONNES AGEES :

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame GARCIA Joëlle, Conseillère Municipale.

Elle informe l'Assemblée que depuis 2006, un projet de voyage est organisé pour les personnes âgées de la Commune de BOLQUERE.

Elle rappelle qu'en 2006 et 2007, les personnes âgées se sont rendues respectivement à Montserrat et à Collioure.

Pour cette année, elle indique que le projet de voyage était la visite du pont de Millau programmée sur deux jours. Mais, après étude, le coût s'est avéré trop onéreux (soit 165€ TTC par personne). Il avait été envisagé la possibilité de demander une participation financière aux personnes âgées (65€/personne) et une participation de la Commune à hauteur de 100€.

Après réflexion, Madame GARCIA Joëlle fait part à l'Assemblée que le choix s'est porté sur la visite du village de Cucugnan ainsi que la visite d'une cave. Le tarif s'élève à 52€/personne.

La journée est prévue le Samedi 04 Octobre prochain.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer.

VOTE : Unanimité.

11. AFFOUAGE : COUPE DE VENTE BOIS 2009 :

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée qu'il conviendrait de demander à l'Office National des Forêts de procéder au martelage des parcelles 25 et 37 (coupe secondaire) qui sont prévues à l'état d'assiette 2009.

Il précise que les produits seraient destinés à la vente de printemps 2009.

Il demande l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à cette coupe.

VOTE : Unanimité.

SEANCE LEVEE A 23 HEURES 00

